

Avis de constitution

SOCIETE « DESTINATION OF HAPPYNESS »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, LOT
1411, ILOT 77, Lot 1411, Ilot 77

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 05 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DESTINATION OF HAPPYNESS »

Objet : L'entreprise DESTINATION OF HAPPYNESS a pour objet en CÔTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- Achat/vente de terrains ;
- Lotissement & Aménagement foncier ;
- Etude et expertise ;
- Conception de plans 2D et 3D ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Construction & Design intérieur et extérieur ;
- Réhabilitation & Rénovation ;
- Transport & VTC ;
- Courtage de véhicules ;
- Création et Gestion d'applications ;
- Production, gestion, vente de contenu digital ;
- Service de livraison ;
- Vente en ligne ;
- Négoce ;
- Commerce général ;
- Achat et vente de produits agricoles et de gibiers ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, Et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 4,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Quarante Mille (40,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, LOT 1411, ILOT 77, Lot 1411, Ilot 77

Dirigeant(s) Mme KOUADIO MOTIKI JOELLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10252 du 14/09/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°66311/GTCA/RC/2023 du 14/09/2023

